

# Quels conseils pour la conversion à l'agriculture biologique (AB), modèle d'accompagnement vers des systèmes écologisés ?

Natacha Sautereau, INRA SAD, Unité Ecodéveloppement, 84914 Avignon Cx, France, [nsautereau@avignon.inra.fr](mailto:nsautereau@avignon.inra.fr)

Stéphane Bellon, INRA SAD, Unité Ecodéveloppement, 84914 Avignon Cx, France

## Résumé :

*L'accompagnement des producteurs vers des systèmes plus complexes favorisant une certaine autonomie par rapport aux intrants suppose de favoriser l'acquisition de compétences diversifiées et articulées. C'est sans doute en cela que l'accompagnement de la conversion à l'AB est en soi un modèle pour penser des transitions vers des systèmes plus résilients, présentant une plus grande faculté d'adaptation aux changements. La conversion à l'AB relève souvent de deux niveaux de complexité (interne et externe), puisqu'il y a redéfinition du mode de production et de l'environnement de l'exploitation, et donc des niveaux et types d'incertitudes multiples. Initier et/ou soutenir de nouvelles pratiques vers l'AB mobilise des dispositifs variés, tant les trajectoires des agriculteurs et les objets sur lesquels portent les incertitudes sont divers : techniques, économiques, organisationnels. C'est pourquoi diverses formes d'accompagnements susceptibles de créer les conditions facilitatrices aux changements et de répondre à une diversité d'attentes doivent être agencées. Le rôle du conseil comme potentiel vecteur de changements est présenté en nous appuyant sur les expériences de la région PACA. L'hybridation des réseaux, des métiers, et des outils nous paraît susceptible d'optimiser les liens entre systèmes de connaissances.*

**Mots-clés :** conversion, agriculture biologique, conseil, accompagnement,

## Introduction

Avec la montée en puissance des préoccupations environnementales, c'est l'idée de la préservation d'un bien commun, l'environnement, qui justifie de modifier le comportement, les pratiques des agriculteurs pour la déclinaison et la mise en œuvre des politiques publiques<sup>1</sup>. Les questions du changement vers des systèmes agricoles plus écologisés, et l'accompagnement de ces transitions ont ainsi pris une acuité toute particulière (Compagnone, 2005).

Le manque d'informations, et d'accès à des conseils relatifs à l'Agriculture Biologique (AB) a été identifié comme l'un des déterminants majeurs contribuant à freiner le développement de l'AB (Rigby et al. 2001, Padel 2001, Niemeyer et Lombard, 2003). Plus récemment, un rapport concernant la conversion à l'AB indique à partir d'une étude sur 450 agriculteurs convertis à l'AB que la moitié d'entre eux estiment les informations disponibles sur l'AB encore insuffisantes (Quelin, 2010), et seul 1/3 les estiment satisfaisantes. Y a-t-il un manque de références, sont-elles inadaptées, ou mal « diffusées » ? Y a-t-il carence de légitimation de ce mode de production ? L'accompagnement de ce mode de production remet-il en question le conseil « conventionnel » ?

Le conseil en bio est révélateur des reconfigurations du métier de conseiller agricole (Ruault, 2006). En effet, l'accompagnement des conversions doit permettre d'agencer diverses formes d'interventions susceptibles de répondre à une diversité d'attentes en fonction des trajectoires des agriculteurs. (Lamine et Bellon, 2009b). Comment porter l'essence du projet agronomique, écologique et social de l'agriculture biologique ? Comment aborder le long terme et l'incertitude (des problèmes et dynamiques inédits), et quelles méthodes pour traiter de situations « durablement instables » ? Comment évaluer, réduire ou faire accepter des prises de risques à l'agriculteur, qui peuvent être plus ou moins significatives selon les productions et les conditions pédo-climatiques (risques liés à une gestion à la fois plus systémique donc plus complexe, et plus autonome avec un moindre recours aux intrants) ?

Nous présenterons le rôle du conseil comme potentiel vecteur des changements, en nous appuyant notamment sur les expériences des régions PACA et Rhône-Alpes. Nous présenterons ensuite les dispositifs d'interactions entre des institutions conventionnelles mobilisant davantage les « dires d'experts » dans le cadre de « transferts technologiques » en vue du contrôle de situations (stabilisation, optimisation), et des acteurs de l'AB, de type associatif, mettant en œuvre des groupes d'échanges pour valoriser les savoirs faire, et les gestions adaptatives (Dedieu et al, 2008).

1

A travers la mise en place des MAE, CTE, écoconditionnalité des aides...

# 1. Le conseil, potentiel vecteur du changement

## 1.1. Le conseil, entre diffusion des innovations et co-construction des savoirs ?

Le conseil consiste à « éclairer les chemins » (via une information, un avis, une recommandation ou une préconisation), et à rendre les connaissances accessibles, pour aider l'agriculteur à faire ses choix et à agir. Les conseillers se doivent d'être des « relais », des « passeurs » ou « accompagnateurs » ; tous ces termes traduisant l'idée d'un mouvement et d'un chemin. Le conseil peut être représenté comme une relation de service qui ne peut se limiter à un « canal d'émission d'informations entre un bénéficiaire et un prestataire » (Labarthe, 2006). Le « transfert de technologies » a été largement critiqué, ignorant la nature interactive et locale de la construction de connaissances (Schneider et al., 2009). Les agriculteurs ayant initié des démarches innovantes peuvent être eux-mêmes des « producteurs de connaissances », les conseillers utilisant leurs interactions avec ces derniers pour faire évoluer leurs conseils.

Le conseil intègre ainsi une double fonction, qui peut être parfois contradictoire : une fonction de « diffusion » de références établies, mais aussi de contribution et de co-construction d'« alternatives », qui nécessite de remettre parfois en cause ce modèle et ces références diffusées. Cependant, l'individualisation du conseil tend à limiter les échanges entre agriculteurs et à déconstruire des lieux collectifs d'accumulation des connaissances, même si cette caractéristique apparaît moins forte en France que dans d'autres pays européens comme les Pays-Bas par exemple (Labarthe, 2006). Et dans le cadre du processus de privatisation du conseil, la tendance à la diffusion de solutions simples et efficaces est bien présente. En effet, à partir du moment où l'agriculteur paie pour un conseil, il envisage celui-ci comme garant d'une efficacité.

## 1.2 Les spécificités du conseil en AB : gérer plus de globalité, de complexité, et d'autonomie

La conversion relève souvent des deux niveaux de complexité (interne et externe) abordés dans la modélisation systémique (Le Moigne, 2000), puisqu'il y a redéfinition du mode de production et nouvel environnement de l'exploitation. Simultanément, les frontières de l'exploitation peuvent être redéfinies, du fait de nouvelles continuités entre naturel et cultivé, entre production et commercialisation, ...

L'AB est porteuse de valeurs, difficilement codifiables : santé, écologie, équité, et attention<sup>2</sup>. Lorsqu'un principe écologique dicte : « valorisation des ressources abondantes et économie des ressources rares », il est difficile d'en faire une transcription en termes de prescriptions pour des itinéraires techniques, d'autant que les fondamentaux n'ont pas forcément été traduits en points réglementaires dans la Réglementation Européenne (CE 834/2007). A l'heure où les systèmes agricoles et les réponses sont très spécialisés, ces principes fondateurs de l'AB sont mal appréhendés, d'autant qu'on constate des évolutions de profil des convertis à l'AB : exploitations plus grandes, systèmes moins polyvalents, moindre prédisposition à accepter des pertes économiques transitoires. Le besoin d'accompagnement des convertis a donc à la fois augmenté et en partie changé de nature.

Or s'appuyer sur la biodiversité fonctionnelle, et donc re-complexifier des systèmes, rend la période de conversion particulièrement sensible. La conduite d'un champ cultivé considéré comme agroécosystème est différente, et ses réponses sont décalées dans le temps. En s'appuyant sur des stratégies de protection préventives, et sur une observation renforcée, la gestion associe des techniques alternatives qui ont des efficacités partielles moindres. Il n'est pas facile de faire accepter ces prises de risques supplémentaires à l'agriculteur, qui peuvent être plus ou moins significatives selon les productions et les conditions pédo-climatiques (risques liés à une gestion plus autonome avec un moindre recours aux intrants).

Une des principales difficultés pour des conseillers techniques spécialisés est sans doute d'envisager ces systèmes d'exploitation dans leur cohérence et leur dynamique, car les conseils se font en général à la parcelle ou par production en fonction de problèmes particuliers.

Enfin, l'injonction publique en faveur d'un développement rapide de l'AB pose une autre question fondamentale : comment répondre à une forte progression de la demande bio sans renoncer pour autant à un système beaucoup diversifié, conforme aux principes de l'AB? Le risque est de résumer l'AB à une série d'éléments contrôlés (adéquation à un simple cahier des charges), et à une substitution de produits chimiques par des produits autorisés, sans ré-interrogation des monocultures ou des recours aux intrants externes. Au niveau du conseil, même s'il a pu être montré que les nouveaux convertis sont davantage motivés que leurs prédécesseurs par des considérations économiques (Padel, 2001), faut-il pour autant qu'ils soient accompagnés par des conseillers peu ou

<sup>2</sup>

Traduction de « care », au sens de responsabilité, de soin.

partiellement « convertis » ? Par ailleurs, faut-il utiliser les mêmes indicateurs, méthodes d'évaluation, et de pilotage ? Ou faut-il accepter d'être « déboussolés » quelque temps dans un nouveau référentiel selon d'autres critères et d'autres optima ? En effet, l'AB est aujourd'hui interrogée sur ses capacités à développer un système agri-alimentaire alternatif aux forces de dilution et d'appropriation auxquelles elle est soumise, résumées dans la thèse de la « conventionnalisation » (Darnhofer 2009).

## **2 Représentation et accompagnement des conversions**

### **2.1 Les acteurs en charge du développement de l'AB**

Des innovations restées pendant longtemps ignorées de « l'appareil de développement » ont peu à peu gagné leur légitimité, notamment l'agriculture biologique (Colson, 1986). Ainsi, le développement de l'agriculture biologique s'articule autour de deux réseaux :

\* Le réseau spécialisé Bio « historique » avec (i) pour le développement, les GAB et les CIVAM Bio départementaux, regroupés dans des Fédérations régionales, elles mêmes unies au sein de la FNAB avec 250<sup>3</sup> conseillers et (ii) pour l'expérimentation et l'acquisition de références, l'ITAB (Institut Technique de l'AB) et son réseau de Centres spécialisés (GRAB, CREAB, SEDARB, etc.)

\* Le réseau « classique » ou « généraliste », parfois dit « conventionnel » avec (i) les Chambres départementales d'agriculture, elles-mêmes avec leur niveau régional et sous l'égide de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), avec 160 conseillers<sup>4</sup> et (ii) les Instituts techniques agricoles (ITA), fédérés par l'ACTA [Association des Coordination Technique Agricole], et l'ensemble des Stations expérimentales. Les Chambres, comme les ITA, ont en général un conseiller bio, dont le temps dédié au développement de l'AB est variable, parfois plusieurs.

Les déclinaisons locales de l'importance et des rôles de chacun des réseaux sont très différents selon les contextes, et selon l'historique de la prise en compte de l'AB par les acteurs « généralistes ». Des difficultés de positionnement respectifs existent, certains « pionniers » de l'AB considérant les démarches des Chambres comme purement opportunistes ; ces dernières arguant généralement qu'il ne faut pas séparer la bio du reste de l'agriculture, souhaitant porter une image non « idéologique » de l'AB, et mettant en avant l'ensemble des connaissances produites pouvant apporter des éléments de réponses techniques à la fois aux agriculteurs conventionnels, et en AB.

Au-delà de ces réseaux, il faut citer les organismes de formation, qui contribuent à la mise en œuvre de sessions dédiées à l'AB. De même, les contrôleurs des organismes certificateurs, qui sans être des conseillers à proprement parler puisque leurs rôle d'auditeurs les en empêchent, sont des relais d'informations, et pèsent sur les interprétations de l'AB (Seppanen et Helenius, 2004). Par ailleurs, les conseillers privés interviennent de plus en plus (techniciens de coopératives, mais aussi consultants indépendants). Ces derniers se sont notamment positionnés sur des carences existant au niveau du conseil institutionnel, à savoir par exemple sur des accompagnements liés à l'approche globale de fertilité des sols, ou sur la biodynamie.

### **2.2 La pluralité des accompagnements en fonction des trajectoires des agriculteurs**

Ces divers réseaux participent à la fois à la construction des représentations liées à l'AB, et contribuent aux modes de sécurisation et d'adaptation par les actions mises en place pour accompagner et développer les conversions.

#### **2.2.1. Les représentations liées à l'AB**

L'attitude globale de l' « encadrement agricole » vis-à-vis de l'AB incite –ou non- à la conversion. Plus généralement, le passage d'une agriculture conventionnelle vers des formes plus durables implique des changements dans les conceptions, préalables aux actions (Koutsouris, 2008). Des voies doivent être trouvées de manière à susciter de moindres résistances dans la mise en œuvre des politiques publiques environnementales face au **besoin de réassurance** (Brives, 2006).

Si l'on exclut les réticences « simples » aux changements de pratiques liées à des impasses techniques, ou à des prises de risques difficilement acceptables par l'agriculteur dans des systèmes où la conversion est peu incitative, il existe des réticences de « valeurs », ou des réticences plus lourdes, liées à des blocages « socio-culturels » ou « institutionnels ».

---

<sup>3</sup> Communication du Président de la Fnab, Tech&Bio 2009

<sup>4</sup> Cf. Document Tech&Bio 2009 : y sont comptabilisés les temps de conseillers dédiés à la bio, sans y inclure tous les agents, non identifiés bio, susceptibles d'apporter un conseil à des agriculteurs bio (appui à l'installation, étude trésorerie, plans de fumure, ...)

### **Réticences de « valeurs »**

L'une des explications avancées au moindre développement de l'AB en France comparé à celui d'autres pays tient au rôle potentiellement concurrentiel qu'ont pu avoir les différents signes de qualité. Il apparaît en effet que le positionnement de l'AB peut être délicat dans des zones pour lesquelles les conseillers ont appuyé la mise en place de démarches qualitatives (exemple AOC de montagne). Les « bénéfiques » à passer en bio sont alors faibles, du fait que les systèmes sont parfois considérés comme déjà pratiquement en bio, voire comme au-delà pour certains (sylvopastoralisme par exemple). Par ailleurs, la valorisation économique n'est pas forcément acquise dans ces cas.

Pour autant, de nouvelles démarches peuvent être initiées. On peut citer en PACA l'exemple d'éleveurs ovins engagés dans le label rouge qui entament des réflexions vers l'AB, alors que jusqu'à présent les réseaux relatifs à ces deux labels fonctionnaient de manière parallèle avec peu d'interconnexion.

### **Réticences liées à des blocages culturels et institutionnels**

Les réticences que les agriculteurs manifestent pour modifier leurs pratiques de protection phytosanitaire en dépit de solutions disponibles ont conduit à l'hypothèse que leur appropriation implique pour les agriculteurs et leur encadrement une nouvelle conception de leur rapport à la nature. Par exemple, dans le cas de l'arboriculture, au delà des incertitudes inhérentes à l'efficacité de ces techniques de protection, une gestion écologique du verger remet profondément en cause des catégories de pensée autour desquelles se sont construites **l'identité et l'excellence professionnelles** des arboriculteurs.

La même analyse peut être faite quant au changement de statut de pratiques autrefois mises en œuvre et ensuite dévalorisées par la culture « technicienne ». Il y a peu de temps considérées comme des indicateurs de manque de technicité des viticulteurs et plus ou moins abandonnées, certaines pratiques sont aujourd'hui « réhabilitées » et remises au goût du jour (travail mécanique du sol sur le rang de vigne avec « chaussage » et « déchaussage » par exemple). Cela conduit à une **requalification**, qui ne va pas de soi, des façons de faire des conseillers et des agriculteurs eux-mêmes.

Cela suppose aussi de dépasser des incompatibilités entre systèmes cognitifs, entendus comme des ensembles larges de connaissances et de normes qui stabilisent une filière de production (Stassart, 2008). Des agriculteurs mais également des conseillers ayant initialement opté pour un modèle technico-économique peu compatible avec les normes bio peuvent difficilement envisager un changement parce qu'ils sont pris dans les exigences qui viennent de l'ensemble du secteur de la production, et qui font écho à leurs connaissances et pratiques initiales. Cela rend les transitions entre systèmes conventionnels et bio particulièrement délicates.

### **Processus de légitimation de l'AB**

On peut noter tout récemment des actions, telle que le Grenelle de l'Environnement, qui ont contribué à accélérer la légitimité de l'AB. Le Plan Barnier fixant des objectifs ambitieux de développement de l'AB est également porteur de l'émergence d'un intérêt moteur.

Au-delà de la sensibilisation au mode de production en tant que tel, la diffusion de « techniques bio », souvent dites « alternatives » (terme plus neutre) est un des moyens de lever progressivement les réticences ou résistances vis-à-vis de l'AB. A ce titre, on peut citer l'initiative du Salon « Tech&Bio » organisé par le Réseau des Chambres d'Agriculture, en partenariat avec les acteurs spécialisés de l'AB, qui a contribué à donner une image moderne technicienne de l'AB : présentation d'outils perfectionnés pour « maîtriser », et « sécuriser » la gestion des adventices par exemple.

Par ailleurs, les procédés réglementaires sont également une voie au service de la légitimation d'une pratique. Il se trouve souvent que c'est en raison de l'interdiction d'une matière active en conventionnel, ou d'apparition d'impasses techniques liées à des phénomènes de résistances à des produits chimiques que des conseillers ont été contraints d'envisager des alternatives, voire une réflexion en amont du problème : *« tant que la solution de traitement chimique, facile, efficace, et parfois peu onéreuse existe, la préconisation d'une alternative telle que la lutte biologique par exemple, plus délicate, souvent plus aléatoire, et souvent plus coûteuse, est plus difficile à proposer »* (communication d'un conseiller de GDA, Groupe de Développement Agricole).

Cette récente re-légitimation s'étend même à la biodynamie qui a tendance à se « démocratiser ». Jusqu'à présent, elle était le fait de certains agriculteurs, parfois en lien direct avec des consultants privés pour les préconisations, notamment dans des domaines viticoles. En dépit de cette légitimité

acquise, des controverses persistent néanmoins<sup>5</sup>. Des divergences de point de vue entre conseillers, notamment entre des technico-commerciaux de l'agrofourniture et des conseillers « convaincus » subsistent sur l'évaluation de l'impact de l'AB sur la santé, sur la pertinence et l'innocuité des pratiques de l'AB pour le respect de l'environnement (usage de la roténone en protection phytosanitaire par exemple). Ces controverses contribuent à entretenir des incertitudes.

## **2.2 Pluralité des accompagnements : mode de sécurisation et d'adaptation faces aux incertitudes liées à la conversion**

De nombreuses études ont montré la diversité des motivations des agriculteurs faisant le choix de l'AB (Barres *et al.* 1985 ; Lamine *et al.* 2008) : conviction environnementale personnelle grandissante, pression des proches, conversion bio d'un voisin, d'un ami, accident ou incident liés à l'usage de produits phytosanitaires chimiques, peur et/ou insécurité lors des pulvérisations, anticipation de ou adaptation à la demande des consommateurs, opportunité économique (possibilité de valorisation), ou encore possibilité aujourd'hui plus grande de réaliser son étude prévisionnelle d'installation en bio dans les structures d'enseignement. La façon de concevoir et d'aborder les conversions est donc particulière à chaque agriculteur. La difficulté pour « l'accompagnateur » est de trouver une juste mesure entre des mises en garde présentant l'AB comme un « idéal » quasi-inatteignable, et la nécessaire mise en garde quant aux changements à anticiper et à préparer.

### **2.2.1. Valorisation des savoirs faire via l'accompagnement par les collectifs d'agriculteurs**

Les GAB (Groupements d'Agriculteurs Biologiques) aident à la constitution de groupes d'agriculteurs biologiques, permettant de favoriser les échanges entre anciens et nouveaux et les échanges d'expériences semblables. Certains GAB ont notamment mis en place des systèmes de parrainage, de façon à accompagner un « nouveau-converti » par un agriculteur plus expérimenté en AB. L'agriculteur expérimenté devient alors en quelque sorte un référent et un « conseiller » pour un « débutant en bio ». En effet, l'agriculteur aura parfois tendance à accueillir préférentiellement l'avis d'un pair ayant une expérience concrète. Cee lien permettent au nouvel entrant d'envisager des possibilités de gestions qui intègrent des seuils d'acceptation de nouvelles incertitudes, voire de risques. Ces échanges sont facteurs de réussite, et de progrès, et contribuent à développer la coopération entre agriculteurs. C'est ainsi que les collectifs permettent d'envisager des innovations, voire des solutions, qui individuellement n'auraient pas émergé (exemple : relance d'une variété ancienne de blé sur un territoire dans le cadre du projet « Blé meunier d'Apt »).

### **2.2.2. Facilitation de la décision du projet de conversion**

Dans ce temps préalable, la recherche d'informations porte davantage sur la viabilité globale du projet que sur les modalités concrètes de mise en œuvre. Les agriculteurs préparent globalement peu les détails des modalités du changement, même si l'on observe des « tests grandeur nature » avec des agriculteurs préférant expérimenter la conduite en AB sur une parcelle avant de s'engager véritablement. En général, c'est ensuite durant la période de conversion proprement dite qu'ils vont tester la mise en œuvre (prévoir la gestion de trésorerie, définir les nouveaux assolements, ...).

Au regard des multiples difficultés, l'agriculteur doit choisir le rythme de conversion adapté, préparer le changement du système de production, résoudre de nombreuses questions techniques, et repenser (parfois) les modes de commercialisation. Nous pouvons identifier 3 dispositifs permettant aux conseillers des interventions en vue de faciliter le processus de conversion :

#### **- la formation à la conversion**

Le volet réglementaire est ici important (changements à prévoir pour se mettre en conformité). Il est nécessaire de (i) réussir à véhiculer les principes de base de l'AB, (ii) réintroduire des connaissances spécialisées, notamment sur le sol (utilité et fonctionnalité des microflores, enzymes, micro et macro faunes) clé de voute des systèmes en AB, encore souvent considéré comme « boîte noire », simple support de nutrition (iii) disposer de références conséquentes, et appropriées à un projet dont le terme dépasse celui d'une seule durée règlementaire de 2-3 ans. La visée de ces formations peut être avant tout d'inciter les agriculteurs à s'engager dans une démarche d'aide à la définition de projet, qui peut même débiter à l'issue du stage.

#### **- l'étude du projet, ou « diagnostic conversion »**

---

<sup>5</sup> Et cette légitimité reste malgré tout fragile, car souvent remise en cause par les détracteurs de l'AB, comme en témoigne la récente étude de l'Agence sanitaire anglaise concluant sur le non fondement du bénéfice nutritionnel des produits de l'AB: Nutritional quality of organic foods: a systematic review, Dangour et al. *Am J Clin Nutr.*2009).

L'aide à la définition de projet peut être vue comme un préalable indispensable à l'évaluation du projet, et à la caractérisation des changements à apporter, ce qui relève d'une ingénierie de projet, avec des pas de temps multiples (conversion du sol, aménagements d'infrastructures écologiques, co-évolution production commercialisation...). Cependant, dans certains cas, des agriculteurs se convertissant « par conviction » estiment ne pas avoir besoin d'étude préalable. Par ailleurs, des agriculteurs dans des démarches proches de l'AB, mais non certifiés en AB estiment que la conversion à l'AB ne remet pas profondément en cause les pratiques habituelles, ni même l'équilibre global de l'exploitation. Par ailleurs, des agriculteurs pour qui l'autonomie est un critère important, souhaitent parfois être indépendants vis-à-vis du conseil en général.

#### **- les références comme outils de la projection**

Les accompagnements techniques ou technico-économiques se basent sur l'élaboration de références, socle des connaissances. Or, le manque de références est souvent cité comme un frein majeur au développement de l'AB. Cependant, la question de la contextualité se pose de façon cruciale en AB. En effet, un mode de production reposant sur davantage d'écologie implique la difficulté de transposition de références établies dans d'autres contextes. Par conséquent, il ne s'agit pas toujours d'un manque de références, ou d'impasses techniques, mais parfois de l'adéquation d'une référence à la situation locale envisagée. Les principes généraux d'écologie ont une portée générale, mais le problème est celui du référentiel, cadre d'usage de références. Dans certaines situations, le cadre est le même qu'antérieurement, et dans d'autres il est à changer complètement.

Le temps préalable à la mise en route « effective » de la conversion peut être plus ou moins long. Certains agriculteurs ont effectué des formations sur l'AB 8 ans avant de se certifier. Avec les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation), la formation préalable était obligatoire dans de nombreux CTE type départementaux. Depuis 2008, avec la simplification de la mesure agro-environnementale conversion (MAE CAB), la contractualisation peut être souscrite sans formation, et sans étude globale de projet. Une partie du conseil a évolué vers des soutiens qui sont davantage d'ordre réglementaires et administratifs qu'agronomiques. Cette tendance risque d'encore être accentuée avec le basculement de l'aide MAE dans le 1<sup>er</sup> pilier de la PAC, puisqu'au lieu d'être contractualisée sur 5 ans, la mesure devient annuelle, accentuant la logique de guichet au détriment de celle de projet.

### **2.2.3 Mise en œuvre technique et économique de la conversion**

Certains agriculteurs connaissent les grandes lignes des itinéraires techniques qu'ils vont adopter. Ils sont avant tout en recherche de réponses ponctuelles à des questions techniques particulières (ex. : lutte biologique, choix du matériel de désherbage mécanique). D'autres attendent davantage une aide sur la mise au point de nouveaux itinéraires à définir. Dans le but de mieux accompagner le développement de l'AB, certaines régions ont mis en place des « formules accompagnement conversion ». En termes d'outils, on peut citer le « Guide de suivi des exploitations en conversion à l'AB » de l'APCA, élaboré par un collectif de conseillers bio de Chambres d'agriculture, basé sur la méthode HACCP<sup>6</sup>.

Par ailleurs, les agriculteurs doivent être accompagnés de façon à avoir un bon niveau d'informations économiques (échanges sur les prix, les volumes, les conditions de mise en vente...) pour maîtriser leur mise en marché, car la vision globale peut être vite perdue, notamment sur des circuits longs, avec de multiples acteurs, nationaux et internationaux. Il est par conséquent nécessaire pour un développement structuré dans un marché en croissance rapide d'avoir les outils de connaissance de ces marchés (observatoire des prix...).

Enfin, les nouveaux candidats à la conversion ont une moindre prédisposition à accepter des pertes économiques transitoires (AND-I, Ernst&Young, 2008). Par conséquent, certains opérateurs économiques commencent à proposer des contractualisations avec une première valorisation du produit « en conversion » (exemple du Réseau Biocoop), de façon à fidéliser l'agriculteur une fois que ses productions seront commercialisables en AB.

Pour conclure, une étude FNAB-CNASEA (2007) centrée sur les « décertifications »<sup>7</sup> indique qu'à niveau de valorisation économique équivalente (ou plutôt de non-valorisation en bio), les exploitations ayant bénéficié d'un accompagnement ont majoritairement choisi de rester certifiées en bio tandis que les exploitations sans accompagnement ont choisi de se « décertifier ». Même si ce n'est pas une règle immuable, il s'agit d'une indication instructive sur l'impact de l'accompagnement.

6

Hazard Analysis Critical Control Point méthode d'analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise

7

Et non « déconversion », car la plupart des agriculteurs arrêtant de se certifier en AB conservent l'essentiel des pratiques bio. Le bénéfice de la conversion à l'AB est plus pérenne que l'engagement formel dans le dispositif d'aide du PDRN

### **3. Optimiser les liens entre systèmes de connaissances : l'hybridation des réseaux, des métiers, des outils**

Certains enjeux à l'échelle des territoires, en particulier dans le champ de l'environnement (gestion de l'eau, biodiversité, paysages) ne peuvent justifier d'un mode d'action limité aux exploitations prises individuellement, mais imposent une action concertée des exploitants, ayant une conscience partagée de l'importance de ces enjeux. Il s'agit alors d'aider à la constitution de groupes mixtes bio et conventionnels pour répondre à de nouvelles demandes : développement d'une production locale, échange de matériel, ...

Plus globalement des auteurs soulignent la nécessité d'un « conflit créatif » entre les réseaux bio et conventionnel accompagnant les agriculteurs, de façon à maintenir une identité forte de l'AB (Michelsen, 2001, Moschitz & Stolze, 2005), et des solutions innovantes au sein de l'AB, que ne permettrait pas un consensus généralisé. Selon les pays, les relations entre les réseaux bio et conventionnels sont soit de « pure compétition », énergivore et sans issue, soit de « pure intégration », compromettant inversement la possibilité de débats constructifs.

De ce point de vue, des dispositifs tels que la mise en place de « référents bio » par production pour une Région facilitent les liens entre réseaux : le référent bio en lien avec le réseau de conseil conventionnel permet d'établir des ponts de façon à transférer des techniques alternatives dans le conseil individuel et collectif, et de diffuser des références technico-économiques, qui peuvent être répercutées à l'ensemble des producteurs. On peut citer le dispositif de la région PACA qui repose sur les 2 réseaux (« spécialisé Bio » et « conventionnel »), en mutualisant les compétences mobilisables, et en faisant le pari d'un accroissement des interactions (Sautereau, 2009).

Par ailleurs, il est important de créer des passerelles entre les généralistes bio « conseillers-animateurs », ayant pour vocation de faire valoir le mode de production de l'AB, et d'accompagner la démarche globale de conversion, et les « conseillers –techniciens » spécialisés par système de production, à même d'offrir une expertise, enrichie par meilleure connaissance de l'AB.

Enfin, on peut considérer comme favorable l'émergence de réseaux d'échanges au niveau national, dans lesquels se rencontrent des conseillers, des chercheurs, des ingénieurs d'instituts techniques, pour discuter des nouveaux défis posés au conseil. On peut citer en France la mise en place de RMT (Réseau Mixte Technologique), dont la vocation est également de favoriser ces liens, et au sein desquels le RMT DévAB (Développement de l'AB) a pour objectif premier de produire des outils facilitateurs de conversion à l'AB, et également de contribuer à définir et problématiser les enjeux d'écologisation de l'AB elle-même.

#### **Conclusion**

Il a souvent été dit qu'en AB, le transfert de connaissances ne doit pas suivre un modèle descendant de la recherche vers les producteurs via le développement et le conseil (transfert technologique, ou « modèle diffusionniste »), mais devrait se développer comme un système de connaissances incluant l'ensemble des acteurs de façon « équitable » (« ecological and fair knowledge system », Alfödi et al., 2003). Cette réflexion étend la conception de « système » à l'élaboration des connaissances, en intégrant la multidisciplinarité, un raisonnement systémique, une prise en compte forte de l'expérience des agriculteurs, et la mise en œuvre de la recherche sur les fermes. La nécessaire intégration des différents types de connaissances, en particulier les savoirs locaux et traditionnels, dans les processus d'innovation semble aujourd'hui de plus en plus reconnue, au-delà des cercles de l'AB. Au côté d'« experts » dispensant des « prescriptions » à des agriculteurs en attente de « solutions », les conseillers « généralistes bio » sont davantage des « coachs » (Klerkx et Jansen, 2010).

La difficulté de l'accompagnement de la conversion est qu'elle doit générer les conditions d'une montée en puissance de la question de l'autonomie : autonomie agronomique visée en AB (cycle de nutriments, moindre recours aux intrants, ...) ainsi qu'une certaine "autonomie sociale et organisationnelle". Pour des agriculteurs très intégrés dans des systèmes dont la fourniture des intrants, et la commercialisation sont assurées par tiers avec un maximum de délégation d'incertitudes, faut-il accompagner une réflexion, voire une "créativité" par rapport à des "lignes de pratiques" ou alors gérer tous les aspects de son exploitation pour une simple mise en conformité par rapport à la norme?

Plus largement, la conversion suppose des transformations dans les pratiques, mais également dans leurs représentations, les valeurs et les liens à la nature et à la société : la conversion permet ainsi de penser la transition écologique et sociale de nos systèmes agri-alimentaires (Lamine et Bellon, 2009 a).

## BIBLIOGRAPHIE

Alföldi T., Weidmann G., Schmid O, Niggli U., 2003, Challenges for the transfer of knowledge: The situation in Switzerland, Wissenschaftstagung zum Ökologischen Landbau - pp. 439-442.

AND International, Ernst&Young, Somival, 2008, Evaluation ex-post du Plan de Développement Rural National, Soutien à l'agro-environnement, étude de cas sur la mesure « conversion à l'AB », Marché Cnasea n°22-07

Barres D., Bonny S., Le Pape Y., Remy J., 1985, Une éthique de la pratique agricole, Agriculteurs biologiques du Nord Drôme, Economie et Sociologie Rurales, Inra.

Brives H., 2006, in, Conseil et développement en agriculture, quelles nouvelles pratiques ?; coord. Compagnone C., Auricoste C., Lémery B., Collection Sciences en partage

Colson F., 1986 "Le développement agricole face à la diversité de l'agriculture française", Economie Rurale 172

Compagnone, C., 2005, Dynamique des changements de pratique des viticulteurs en Bourgogne : influence de la structure du conseil et des réseaux de dialogues entre pairs, PSDR, Communication Symposium 9-11 mars 2005

Darnhofer I., Lindenthal T., Bartel-Kratochvil R., and Zollitsch W, 2009. Conventionalisation of organic farming practices : from structural criteria towards an assessment based on the organic principles. A review. *Agronomy for Sustainable Development*.

Dedieu B., Chia E., Leclerc B., C-H., Moulin, Tichit M., 2008, L'élevage en mouvement, flexibilité et adaptation des exploitations d'herbivores, Ed. Quae

Koutsouris, 2008, Innovating towards sustainable agriculture: a Greek study, *The journal of Agricultural Education and Extension* 14, pp. 203-215

Klerkx L., Jansen J., 2010, Building knowledge systems for sustainable agriculture, *International journal of agricultural sustainability* 8(3), pp 1-16

Labarthe P. 2006 La privatisation du conseil agricole en question. Evolutions institutionnelles et performances des services de conseil dans trois pays européens (Allemagne, France, Pays-Bas), Thèse en sciences économiques, Université de Marne la Vallée

Lamine C, Bellon S., 2009a. Conversion to organics, a multidimensional subject at the crossroads of agricultural and social sciences. A review. *Agronomy for sustainable Development*, 29, pp. 97-112.

Lamine C., J-M. Meynard, N. Perrot, S. Bellon, 2008. Analyse des formes de transition vers des agricultures plus écologiques : les cas de l'Agriculture Biologique et de la Protection intégrée, *Innovations Agronomiques*, 4, pp 483-493

Lamine C., Bellon S., 2009b, Transitions vers l'agriculture biologique, pratiques et accompagnements pour des systèmes innovants, coord.;, Coll Sciences en partage, Ed. Quae, Educagri

Michelsen J., Lynggaard K., Padel S., Foster C. (2001) Organic Farming Development and Agricultural Institutions in Europe: A Study of Six Countries. *Organic Farming in Europe: Economics and Policy*; Vol. 9

Le Moigne J. L., 1990. La modélisation des systèmes complexes, Dunod, Paris.

Moschitz H., Stolze M., 2005, Making policy – A network analysis of institutions involved in organic farming policy, Researching Sustainable Systems - International Scientific Conference on Organic Agriculture, Adelaide, Australia, September 21-23

Niemeyer, K. Lombard J., 2003, Identifying problems and potential of the conversion to organic farming in South Africa. Paper presented at the 41st Annual Conference of the Agricultural Economic Association of South Africa (AEASA), October 2–3, 2003, Pretoria, South Africa.

Padel S., 2001, Conversion to organic farming : a typical example of the diffusion of an innovation, *Sociologia Ruralis* 41 (1), pp 49-61

Quelin C., 2009, Quelles perspectives pour l'AB française ? ASP DCE Etude Agence de Services et de Paiement.

Rigby, D., Young, T., M Burton. 2001, "The Development of and Prospects for Organic Farming in the UK." *Food Policy* 26(6), pp. 599-613

Ruault C., 2006 Le conseil aux agriculteurs bios : un analyseur des interrogations et évolutions du conseil en agriculture, Collection Sciences en partage, pp 183-204.

Sepannen L., Helenius J., 2004, Do inspection practices in organic agriculture serve organic values? A case study from Finland, *Agr. Human Values* 21, 1–13.

Sautereau N., 2009, Soutenir le développement de l'AB : dispositifs incitatifs et conseils à la conversion, in *Transitions vers l'AB, pratiques et accompagnements pour des systèmes innovants*, coordination scientifique C. Lamine, et S. Bellon, Editions Quae

Schneider F., Fry P., Ledermann T., Rist S., 2009, Social learning processes in Swiss soil protection-the farm farmer to farmer project, *Human Ecology* 37, pp 475-489

Stassart P.M., Jamar D., 2009. Agriculture biologique et verrouillage des systèmes de connaissances. Conventionalisation des filières agroalimentaire bio. *Innovations Agronomiques* 4, pp 313-328.